

## **16/01/2020 : La COP15 sur la biodiversité doit être l'équivalent de l'Accord de Paris sur le climat - Agnès Evren (LR, PPE, Fr)**

« Alors qu'un million d'espèces sont menacées d'extinction, **l'adoption à une très large majorité de l'ambitieuse résolution sur la COP15 aujourd'hui en séance plénière est un signe positif pour la biodiversité** » se félicite Agnès Evren, co-rapporteuse sur le texte.

« Parce que la protection des espèces et des écosystèmes est une priorité tout aussi absolue que la lutte contre le changement climatique, j'ai plaidé pour que le Parlement européen appelle à ce que **la COP15 soit l'équivalent de l'Accord de Paris sur le climat**. Nous demandons à ce que ce grand rendez-vous international aboutisse à **des engagements plus ambitieux et plus efficaces** en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité, autrement dit à adopter **des objectifs réalistes mais mesurables, assortis de délais et juridiquement contraignants pour s'assurer de leur application**.

Pour convaincre ses partenaires internationaux, l'Union européenne doit montrer la voie. J'ai ainsi veillé à ce que la résolution appelle également à **mieux prendre en compte la protection de la nature à l'échelle européenne. L'Union européenne doit, elle-même, adopter des objectifs juridiquement contraignants dans sa prochaine stratégie à l'horizon 2030 qui sera présentée par la Commission européenne en mars et intensifier les efforts dans toutes les politiques de l'Union**. Elle doit également allouer **un budget suffisant à la protection et à la restauration de la biodiversité** dans le prochain budget à long terme de l'Union européenne, par exemple en augmentant significativement l'enveloppe du programme LIFE.

Plus précisément, j'ai défendu l'importance d'**évoluer vers des pratiques agricoles, forestières et piscicoles durables grâce à un meilleur soutien des professionnels** et la nécessité d'**évaluer de façon approfondie le rôle des villes** et de mieux les inclure dans la définition et la mise en œuvre des politiques de protection de la biodiversité.

Cette résolution demande également l'établissement d'un objectif de **30% de zones protégées pour 2030** et de **restauration de 30% d'écosystèmes dégradés**. Je souhaite cependant que celui-ci ne soit pas un objectif général inatteignable mais prenne en compte les spécificités de chaque État membre, comme, par exemple, leur superficie.

Enfin, j'ai tenu à accentuer **l'importance du rôle de l'innovation, de la recherche et de l'éducation** en demandant une augmentation de l'enveloppe d'Horizon Europe allouée aux ressources naturelles.

**La bataille n'est pas perdue, mais nous devons agir vite, mieux et davantage. »**